

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 2 décembre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 2154**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 décembre 2015, en y retirant les articles 20.025, 20.029, 20.037, 20.039, 30.002 et 40.006, et en y ajoutant les articles 30.016 et 40.029.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 2155**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 2156**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 2157**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2015 pour l'adoption du budget 2016 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 2158**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 décembre 2015 pour l'adoption du budget 2016 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE15 2159**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'entériner son plan d'action;
- 3 - de mandater les services pour mettre en oeuvre les actions qui les concernent;
- 4 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action et en faire le bilan.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1150219002

---

**CE15 2160**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 402 130,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 342 130,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14578 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153108002

---

**CE15 2161**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 101 593,70 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois dans le cadre du contrat accordé à Golder Construction inc. (CE12 2075) pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, majorant ainsi le montant total du contrat de 304 781,10 \$ à 406 374,80 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154530001

---

**CE15 2162**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156756004

---

**CE15 2163**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 665 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14202 et au tableau des prix reçus joint au rapport du dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1157104001

---

**CE15 2164**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 60 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour la fourniture et l'entretien de 71 cinémomètres destinés au Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Davtech Services analytiques, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 944,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14085 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1157013001

---

**CE15 2165**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément au contrat conclu avec 3M Cogent inc. (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150206008

---

**CE15 2166**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10184 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156257001

---

**CE15 2167**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 318 940,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six nouvelles douches d'urgence pour les usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à SA Tuyauterie Industrielle inc. (B<sup>2</sup> Tuyauterie Industrielle inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 592,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10150;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156281003

---

**CE15 2168**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1155032001

---

**CE15 2169**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un système de relèvement automatisé pour compteur d'eau, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13408 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150184002

---

**CE15 2170**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, incluant des services de formation et de mentorat, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 octobre 2015;
- 2 - d'approuver, à cette fin, le projet de contrat d'entretien de licence de logiciel entre la Ville de Montréal et Information Builders (Canada) inc. selon les termes et conditions stipulés audit contrat;
- 3 - d'autoriser le directeur des solutions d'affaires institutionnelles à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1150554001

---

**CE15 2171**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois, pour la fourniture de shorts pour cyclistes et de pantalons transformables pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe Trium inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14688 et au tableau de prix reçus, joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de Police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156135011

---

**CE15 2172**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 0311) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015, des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156029001

---

**CE15 2173**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Sani-Tech inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 834,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14718 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1157055001

---

**CE15 2174**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Laurin, Laurin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 600V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 799-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1153334034

---



**CE15 2175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 955 406,32 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'aréna Raymond-Bourque, située au 2345, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 190,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5784;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1150652008

---

**CE15 2176**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 396 377,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 044 168,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5809;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156676002

---

**CE15 2177**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, afin de compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson, dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151029008

---

**CE15 2178**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 877 696,16 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection du 5<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14562 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1155367002

---

**CE15 2179**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 263,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14656 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153334031

---

**CE15 2180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, MDA architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14693 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1153334033

---

**CE15 2181**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel le seul soumissionnaire pour le contrat no 2, Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, , s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1156316012

---

**CE15 2182**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes concernées, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14463 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

<b>Firmes</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
WSP Canada inc. (1)	1 759 955,67 \$
AECOM Consultants inc. (2)	1 195 633,65 \$
CIMA+ s.e.n.c. (3)	608 965,09 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1151097007

---

**CE15 2183**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1157089001

---

**CE15 2184**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 107 317,38 \$, taxes incluses, pour retenir les services d'un consultant spécialisé en performance d'enveloppe dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Patenaude Trempe Van Dalen inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 102 207,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14759, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1155110001

---

**CE15 2185**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) pour affirmer leur volonté de collaborer à la production d'œuvres originales et à l'exploitation d'œuvres existantes, entre autres;
- 2- d'accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada relativement à la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1150461001

---

**CE15 2186**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Les Trois Monts;
- Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard;
- Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1155175009

---

**CE15 2187**

Le conseiller Russell Copeman déclare connaître le président de la compagnie, il préfère ne pas participer aux délibérations et quitte la salle.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la compagnie 4164857 Canada inc., un immeuble situé sur la 5<sup>e</sup> Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, constitué du lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 431 280 \$, taxes incluses (incluant le paiement d'une indemnité de 120 000 \$, non taxable, pour le remboursement du coût du permis de PIIA préliminaire), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc le lot 1 171 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'accepter les stipulations faites en faveur de la Ville au contrat de services professionnels intervenu entre la compagnie 4164857 Canada inc. et M<sup>e</sup> Tiziana Cirigliano, notaire, par lequel cette dernière est déclarée sa fiduciaire afin que le coût d'acquisition payé par la Ville pour l'acquisition de l'immeuble faisant l'objet des présentes lui soit remis directement et qu'elle en dispose, le tout conformément aux termes et conditions dudit contrat de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150783004

---

**CE15 2188**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1151027011

---

**CE15 2189**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Canada-Saint-Nicholas Holdings ULC, à des fins de bureaux et d'entreposage, un local d'une superficie d'environ 308,58 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154069008

---

**CE15 2190**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Cité des arts du cirque (TOHU), pour une période de 7 mois, à compter du 2 décembre 2015, un local dans le Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1150552005

---

**CE15 2191**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 mètres carrés, sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour deux périodes de cinq ans chacune, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour un loyer total de 207 096,10 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 CTC1155941006

---

**CE15 2192**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace d'une superficie d'environ 421,75 mètres carrés au 1<sup>er</sup> étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt;
- 2 - de mandater le chef de division du Bureau du Mont-Royal afin de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1154069012

---

**CE15 2193**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation de prêt de locaux par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention de prolongation de prêt de locaux;
- 2- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ et la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;



- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1155840012

---

#### CE15 2194

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 500 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour la préparation d'un plan d'affaires pour de son projet « Astelier », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1155230001

---

#### CE15 2195

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ aux 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications :

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
Sortez de votre bulle avec le projet BD	Centre culturel George-Vanier	9000 \$	75%	6750 \$	2250 \$
Afrobeat, initiation à la création d'une chorégraphie	L'Hôte Maison	6225 \$	83%	4670 \$	1555 \$
Atelier de création de webzine pour les 18-25 ans	Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec (Les Impatients)	12 000 \$	58%	9000 \$	3000 \$
Bouger pour créer	La Maison des familles de Mercier-Est	3500 \$	33%	2625 \$	875 \$

<i>Culture hip hop : Oser la création en français</i>	Oxy-Jeunes	<b>12 000 \$</b>	68%	9000 \$	3000 \$
<i>Du théâtre dans notre quartier</i>	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	<b>5351 \$</b>	71%	4015 \$	1336 \$
<i>Interlignes</i>	Les Compagnons de Montréal	<b>5000 \$</b>	25%	3750 \$	1250 \$
<i>Créative jonction volet 1</i>	Carrefour des ressources en interculturel	<b>10 000 \$</b>	59%	7500 \$	2500 \$
<i>Découvrir c'est s'ouvrir!</i>	Direction Chrétienne – Innovation Jeunes	<b>3795 \$</b>	75%	2850 \$	945 \$
<i>Femmes en mouvement</i>	Cloverdale Multi-Ressources	<b>5460 \$</b>	62%	4095 \$	1365 \$
<i>Danse et musique traditionnelle dans le Sud-Ouest de Montréal</i>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ-Espace-Trad)	<b>10 000 \$</b>	72%	7500 \$	2500 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>82 331 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>61 755 \$</b>	<b>20 576 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154739002

#### CE15 2196

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les modifications du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau et aux formulaires de dépôt pour l'année 2016;
- 2 - d'accorder des soutiens financiers totalisant la somme de 12 483 \$ aux 5 organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour les demandes soumises à la seconde date de tombée en 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau;

#### Volet 1 : Activités de plein air

Activités	OBNL	Soutien recommandé
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	3 983 \$
Journée d'aviron parents, enfants et amis	Aviron Lachine	500 \$
Programme « Aviron Découverte Jeunes »	Club d'Aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	L'École de voile de Lachine	1 000 \$

**Volet 2: Activités événementielles**

<b>Activités</b>	<b>OBNL</b>	<b>Soutien recommandé</b>
Défi canot à glace Montréal 2016	Héritage maritime Canada	2 000 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1157012002

**CE15 2197**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 282 302 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

**Ahuntsic-Cartierville**

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	783 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	621 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT - 10416, rue Lajeunesse Montréal H3L 2E5	1 534 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT - 5765, boulevard Gouin ouest Montréal H4J 1E2	995 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	562 \$
L'ŒUVRE DES SAMARITAINS	779 \$
S.A.C. SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS	1 671 \$

**Anjou**

CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 8654, Place Chaumont Montréal H1K 1N6	688 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 6497, avenue Azilda Montréal H1K 2Z8	1 288 \$

**Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce**

ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS- ES) - 5165, chemin Queen-Mary, bureau 350 Montréal H3W 1X7	4 305 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS- ES) - 5180, chemin Queen-Mary, bureau 400 Montréal H3W 3E7	1 238 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	1 299 \$
BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.	599 \$
CARREFOUR DE SOUTIEN AUX AIDANTS DE MONTREAL	1 132 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	196 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	1 201 \$
COUP DE BALAI INC.	988 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SOCIETES ALZHEIMER	898 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.	337 \$
MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION	1 208 \$

**L'Île-Bizard-Ste-Geneviève**

A CŒUR OUVERT (FONDS DE DEPANNAGE)	1 821 \$
------------------------------------	----------

**Lachine**

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.	1 852 \$
---	----------

**LaSalle**

CENTRE ACTION	2 967 \$
MAISON DES FAMILLES DE LASALLE	1 436 \$
NUTRI-CENTRE LASALLE	1 061 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 9037, rue Airlie Montréal H8R 2A4	672 \$

**Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

APPROCHE SECURISANTE DES POLYTOXICOMANES ANONYMES A.S.P.A.	1 345 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE	886 \$
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUEBEC INC	224 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES	593 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC	252 \$
BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE FRIPE & FOUILLE	439 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES	258 \$
CENTRE DES LETTRES ET DES MOTS (CLEM)	506 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE L'EST (CDEST) INC.	1 144 \$
CORPORATION DE KICK BOXING AMATEUR DU QUEBEC ET DISCIPLINES ASSOCIEES	60 \$
CORPORATION SPORTS-QUEBEC	2 058 \$
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	1 473 \$
FEDERATION DE CHEERLEADING DU QUEBEC	585 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI	1 063 \$
FONDATION DU DR JULIEN	535 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) - 3340, rue Ontario Est Montréal H1W 1P7	839 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL - 3715, rue Ontario est Montréal H1W 1S1	467 \$
REGROUPEMENT QUEBECOISEAUX	757 \$
REVDEC	753 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. - 8477-8487, rue Hochelaga Montréal H1L 2M1	3 191 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. - 8238, rue de Marseille Montréal H1L 1P4	1 680 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	1 110 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 6055, rue Hochelaga Montréal H1N 1X7	504 \$
TEL-ECOUTE	956 \$

**Montréal-Nord**

CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 \$
MAISON DE JEUNES : L'OUVERTURE	1 080 \$
ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	1 887 \$

**Outremont**

COALITION D'ORGANISATIONS HASSIDIQUES D'OUTREMONT	802 \$
---	--------

**Plateau-Mont-Royal**

"FAMILLE NOUVELLE" CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	1 265 \$
ACCES SANTE MENTALE CIBLE TRAVAIL	5 000 \$
AMICALE DE LA CULTURE INDEPENDANTE (A.C.I.) INC.	1 014 \$
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE / FILIALE DE MONTREAL	1 912 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC (A.S.P.Q.)	1 875 \$
ASSOCIATION ZEN DE MONTREAL	952 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	1 899 \$
CENTRE DE DIFFUSION 3D	229 \$
CINEMA POLITICA	205 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 414 \$

DAZIBAO, IMAGES, EXPOSITIONS, EDITIONS	1 648 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	339 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	581 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 262 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP MONTREAL	1 493 \$
GROUPE INFORMATION TRAVAIL INC.	941 \$
IMAGO THEATRE, INC.	522 \$
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	4 458 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	945 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	3 865 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	346 \$
LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC. - 4232A, boulevard Saint-Laurent Montréal H2W 1Z3	122 \$
LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC. - 4067, boulevard Saint-Laurent, bureau 305 Montréal H2W 1Y7	132 \$
LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	3 081 \$
LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	1 680 \$
L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 025 \$
MAINFILM	2 640 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 747 \$
PERTE DE SIGNAL	872 \$
PIKNIC ELECTRONIK	1 360 \$
PLUMEAU, CHIFFON ET COMPAGNIE	954 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 546 \$
RADIO-VILLE-MARIE - 5000, rue D'Iberville, bureaux 303-305 Montréal H2H 2S6	2 500 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL - 1160, boulevard Saint-Joseph est, bureau 301 Montréal H2J 1L4	507 \$
RESEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTE MENTALE	751 \$
RESTO PLATEAU	5 000 \$
REVIVRE ASSO QC DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX, DEPRESSIFS OU BIPOLAIRES	4 105 \$
SIBYLLINES	1 432 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL, (SODECM)	1 562 \$
STUDIO XX	1 291 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	833 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE - 5000, rue D'Iberville, local 215 Montréal H2H 2S6	340 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
THEATRE LE CLOU	1 498 \$
<b>Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</b>	
CENTRE DE LA FAMILLE HAITIENNE ET INTERCULTUREL DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES	768 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 11625, boulevard de la Rivière-des-Prairies Montréal H1C 1R1	898 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 8280, boulevard Gouin est Montréal H1E 1B9	584 \$
<b>Rosemont–La-Petite-Patrie</b>	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE INC.	800 \$
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 631 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	1 425 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DESEQUILIBRES	338 \$
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1 961 \$
FEM INTERNATIONAL	1 464 \$
LA FEDERATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUEBEC INC.	333 \$
REGROUPEMENT DES AIDANTS-NATURELS DE MONTREAL	546 \$

SOCIETE DE SOINS PALLIATIFS A DOMICILE DU GRAND MONTREAL	2 441 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	906 \$
TOXIQUE TROTTOIR	484 \$
<b>Saint-Laurent</b>	
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 334 \$
DYNAMO THEATRE INC. - 4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	229 \$
DYNAMO THEATRE INC. - 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	219 \$
<b>Saint-Léonard</b>	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION SAINT-LEONARD	265 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 706 \$
MOELLE EPINIÈRE ET MOTRICITE QUEBEC	2 297 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 5077, boulevard Couture Montréal H1R 3B9	1 136 \$
<b>Sud-Ouest</b>	
ACTION CANCER DU SEIN DU QUEBEC	417 \$
AU NOM DE L'AMOUR	880 \$
BACH - ACADEMIE DE MONTREAL	237 \$
COMMUNAUTIQUE	1 353 \$
COMPAGNIE LA OTRA ORILLA	1 196 \$
CONCERTATION VILLE-EMARD ET COTE ST-PAUL	814 \$
FONDATION METROPOLIS BLEU	1 042 \$
FRIPERIE LA GAILLARDE	1 287 \$
MUSEE DAVID M. STEWART	2 505 \$
MUSEE DU COSTUME ET DU TEXTILE DU QUEBEC	539 \$
P.O.P.I.R. INC. - COMITE LOGEMENT	1 287 \$
RADIO-VILLE-MARIE - 4020, rue Saint-Ambroise, bureau 199 Montréal H4C 2C7	2 535 \$
SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.	2 093 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 6030, boulevard Monk Montréal H4E 3H6	1 056 \$
<b>Verdun</b>	
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE - 4590, rue de Verdun Montréal H4G 1M3	1 386 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 311, rue de l'Église Montréal H4G 2M3	1 453 \$
<b>Ville-Marie</b>	
ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	1 759 \$
ARC EN CIEL D'AFRIQUE	332 \$
ARPRIM, CENTRE D'ESSAI EN ART IMPRIME	827 \$
ASSOCIATION DES FAMILLES DU CENTRE-SUD	714 \$
CENTRE DE LA MISSION CHRETIENNE CHINOISE	2 216 \$
CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE AU QUEBEC	1 692 \$
CENTRE QUEBECOIS DE LUTTE AUX DEPENDANCES	1 595 \$
COMPAGNIE FLAK - 486, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 305 Montréal H3B 1A6	1 843 \$
COMPAGNIE FLAK - 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 411 Montréal H3B 1A7	643 \$
DANIEL LEVEILLE NOUVELLE DANSE INC.	541 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR/NATIONAL COMEDY SCHOOL	5 000 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 195 \$
EDUCALOI	3 030 \$
ENSEMBLE POUR LE RESPECT DE LA DIVERSITE	1 110 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	3 148 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES/YOUTH EMPLOYMENT SERVICES FOUNDATION	3 337 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA DANSE CONTEMPORAINE	301 \$

JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	638 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	520 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	748 \$
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)	737 \$
LE CENTRE D'ECOUTE ET D'INTERVENTION FACE A FACE	1 645 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 2300 - 2280, rue Florian Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 800 Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 2400 et 2424, rue Florian Montréal H3A 1L4	1 703 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 705 \$
LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	4 006 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	908 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES	353 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC INC.	353 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE - 1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	2 235 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE - 2065, rue Parthenais, local 152 Montréal H2K 3T1	489 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN	2 842 \$
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	3 878 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 456 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRES DES MINEURS PROSTITUES P.I.A.M.P.	955 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE - 533, rue Ontario Est, bureau 202- 203 Montréal H2L 1N8	1 056 \$
SERVICES COMMUNAUTAIRES COLLECTIFS	802 \$
SOCIETE D'ART VOCAL DE MONTREAL	847 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	540 \$
SOCIETE POUR ACTION, EDUC & SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MTL/ECO-QUARTIER PETER-McGILL	687 \$
STUDIO 303	2 070 \$
TANGENTE INC.	1 023 \$
VIE AUTONOME-MONTREAL	781 \$
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	173 \$
<b>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</b>	
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	277 \$
CENTRE CULTUREL ALGERIEN	702 \$
CENTRE DE MEDITATION SIDDHA DE MONTREAL	3 768 \$
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$
DYNAMO THEATRE INC.	611 \$
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	2 152 \$
ESPACE PROJET	479 \$
FORUM DES CITOYENS AINES DE MONTREAL	262 \$
GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC.	1 136 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) - 8535, boulevard Pie IX Montréal H1Z 3T9	756 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	816 \$
SOLIDARITES VILLERAY	520 \$
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	744 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES	1 127 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE - 7285, rue Chabot Montréal H2E 2K7	318 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1151361004

---

**CE15 2198**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$, à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1150191008

---

**CE15 2199**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 100 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Corporation événements d'hiver de Québec pour la réalisation d'une étape du *Ski Tour Canada 2016* à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1156340004

---



**CE15 2200**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1154248006

---

**CE15 2201**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.046 1155175012

---

**CE15 2202**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité Publique suppléant et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence relativement à une contribution de 2 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité Publique, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1157065002

---

**CE15 2203**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$, à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.048 1154217005

---

**CE15 2204**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC » pour la réalisation d'activités, dans le cadre de son plan d'action;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1153381004

---

**CE15 2205**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins d'habitation sociale ou communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures requises à ces fins;

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154903001

---

**CE15 2206**

Vu la résolution CA15 08 0667 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de deux étages situé au 5775 boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156894007

---

**CE15 2207**

Vu la résolution CA15 08 0722 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de deux étages au 2900, avenue Marie-Curie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156894008

---

**CE15 2208**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal;
- 2 - d'autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du passif éventuel de 529,947 \$ reliés aux indemnités de départ des anciens employés de la CRÉ de Montréal qui furent embauchés par l'organisme Concertation de Montréal;
- 3 - d'autoriser la prise en charge du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à 750 000 \$;
- 4 - d'accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal représentant le montant du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier;
- 5 - d'adopter la résolution au fait que l'organisme la CRÉ de Montréal se retire à titre d'employeur partie au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) à compter du 31 août 2015. Le déficit de solvabilité de la CRÉ dans le RREMQ sera déterminé lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, dont les résultats seront connus au plus tard le 30 septembre 2017, et que l'agglomération de Montréal sera responsable de verser les sommes requises à la caisse de retraite du RREMQ en 2017 ainsi que les frais afférents se rapportant à l'évaluation actuarielle qui fera état du retrait d'employeur.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156068002

---

**CE15 2209**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
  - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
  - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1152021001

---

#### **CE15 2210**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

Il est décrété d'accepter la délégation, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
  - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1152021002

---

**CE15 2211**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 7 167,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 30 octobre au 8 novembre 2015, à Beijing, Shanghai, Shenzhen, Hong Kong et Guangzhou dans le cadre d'une mission commerciale en Chine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150843022

---

**CE15 2212**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes au Conseil Jeunesse de Montréal :

- 1- M. François Marquette à titre de président, en remplacement de M. Mountagha Sow, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en décembre 2016;
- 2- M. Pascal Rousseau à titre de vice-président, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzanim, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en décembre 2016;
- 3- M. Albert Phung Khai-Luan, en remplacement de M. Mountagha Sow, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018;
- 4- M. Michael Wrobel, en remplacement de M. Dhaneshan Kistnasamy, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018;
- 5- M. Jérémy Gareau en remplacement de M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156467001

---

**CE15 2213**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- Mme Zina Laadj, en remplacement de Mme Lorraine Cadotte, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;

- Mme Sharon Hackett, à titre de membre, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;
- 2- de reconduire Mme Sharon Hackett à titre de vice-présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1154233006

---

**CE15 2214**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1153196002

---

**CE15 2215**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1153196003

---

**CE15 2216**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'utilisation de la somme de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1153894003

---

**CE15 2217**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal au montant de 40 M\$ en 2015, permettant ainsi de reporter la taxation des coûts de décontamination reliés à l'usine d'assainissement des eaux de la rivière souterraine du Parc d'entreprises Pointe Saint-Charles et d'augmenter les surplus libres accumulés de la ville centre du même montant.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1156068001

---

**CE15 2218**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition de deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilière du Service de la concertation des arrondissements en vue d'en faire l'acquisition de gré à gré ou par expropriation;



de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.015 1152931001

---

#### **CE15 2219**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement, découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1150957003

---

#### **CE15 2220**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation de pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016 » afin de déléguer au directeur du Service des finances et trésorier, au directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite et trésorier adjoint :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 900 000 000 \$ CA d'ici le 31 décembre 2016 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;
- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1150144001

*Règlement RCE 15-003*

---

**CE15 2221**

Vu la résolution CA15 240588 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1155929002

**CE15 2222**

Vu la résolution CA15 240589 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1155929003

---

**CE15 2223**

Vu la résolution CA15 240590 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Chinois Phase II », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1155929004

---

**CE15 2224**

Vu la résolution CA15 240593 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1155929005

---

**CE15 2225**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1154778003

---

**CE15 2226**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1154815008

---

**CE15 2227**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1154815007

---

**CE15 2228**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1154815009

---

**CE15 2229**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1156941003

---

**CE15 2230**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1153690001

---

**CE15 2231**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1153690002

---

**CE15 2232**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1153690003

---

**CE15 2233**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1153690004

---

**CE15 2234**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1151097016

---

**CE15 2235**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1150032005

---

**CE15 2236**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1151097008

---

**CE15 2237**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1150032006

---

**CE15 2238**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1151097011

---

**CE15 2239**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1153690005

---

**CE15 2240**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1153690006

---



**CE15 2241**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1153690007

---

**CE15 2242**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1151097014

---

**CE15 2243**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1151097013

---

**CE15 2244**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1151097015

---

**CE15 2245**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1151097012

---

**CE15 2246**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc François-Martineau » le parc constitué du lot 3 209 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1154521010

---

**CE15 2247**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « bibliothèque Yves-Ryan » la bibliothèque située au 4740, rue de Charleroi et connue actuellement sous le nom de bibliothèque Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1154521006

---

**CE15 2248**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer Monsieur Sébastien Nadeau à titre de directeur planification, assurance qualité et service à la clientèle dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$), pour une durée indéterminée, à compter du 5 janvier 2016, conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint - services institutionnels à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156991002

---

**CE15 2249**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Geneviève Beauregard à titre de directrice - soutien-conseil à la gestion (code d'emploi 106070, poste 63059), dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1154506002

---

**CE15 2250**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151159003

---

**Levée de la séance à 9 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE15 2154 à CE15 2250 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville